

RÈGLEMENT N° 2021-467

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE (DISTRICT DE L'ANSE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale dans le district de l'Anse et ainsi permettre au propriétaire du 1699, boulevard Laure d'agrandir son terrain vers l'arrière pour les activités de son entreprise;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gervais Gagné pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 janvier 2021;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale à même une partie de l'aire d'affectation forestière dans le district de l'Anse.
4. Ladite aire commerciale est agrandie par l'ajout d'une bande de terrain ayant 15 mètres de profondeur à partir de la ligne arrière du lot 4 790 169 du cadastre du Québec.

Le tout tel qu'illustré aux plans en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante

5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme n° 2007-102, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ ET PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 25 janvier 2021
- **AVIS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE** le 3 février 2021
- **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE TENUE** entre le 4 et le 18 février 2021
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 février 2021
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 avril 2021
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 28 avril 2021
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 28 avril 2021
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 avril 2021

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

"Agrandissement d'une aire d'affectation commerciale" (Extrait du plan d'urbanisme # 2007-102, feuillet B)

